Colinéo Association pour la Protection et l'Education à l'Environnement

Régie par la loi de 1901 J.O 21-08-1973
Agréée « protection de l'environnement » (cadre départemental - art. L 141-1 du Code de l'Environnement)
Agréée au titre :
de la Jeunesse et de l'Education Populaire
de l'Education Nationale

Consultation publique concernant le projet d'arrêté encadrant la chasse de la tourterelle des bois pour la saison cynégétique 2026-2027

Avis défavorable

La chasse de la Tourterelle des bois n'est pas en accord avec la conservation de l'espèce. Cette espèce présente un déclin en France depuis de nombreuses années et la récente légère amélioration des populations concerne principalement les populations espagnoles. Les opérations de restauration des populations françaises n'ont pas été appliquées, les populations continuent donc à décliner et de ce fait la chasse ne peut pas être réautorisée si prématurément. Pour rappel, l'espèce est classée vulnérable (VU) sur la liste rouge de l'UICN en France, il n'est pas concevable de pouvoir autoriser la chasse d'une espèce menacée. Le quota fixé est bien trop important et ne reflète pas la situation de l'espèce en France. Avis fortement défavorable.

Association agréée Protection de l'Environnement Colinéo

Pour Colinéo :
Marseille,
La Présidente, Monique BERCET

Correspondance à adresser à COLINEO:
1, chemin des grives - 13013 Marseille
Tel : 04 91 60 84 07 / Email : colineo.assenemce@gmail.com
Site internet : http://www.colineo.fr